

Tableau bilan des barèmes des promotions 2013/2014

Le passage au 4° échelon se fait de façon automatique au bout d'un an.

P.E.		GRAND-CHOIX		CHOIX		ANCIENNETE	
		Nombre	Barèmedenierpromu	Nombre	Barèmedenierpromu	Nombre	Barèmedenierpromu
5 ^{ème}	Promouvables	83	28,003		Pas de choix	93	23,003
	Promus	24				69	
6 ^{ème}	Promouvables	121	33,003	88	31,503	50	25,814
	Promus	36		62		31	
7 ^{ème}	Promouvables	155	38,003	114	36,503	69	27,336
	Promus	46		81		30	
8 ^{ème}	Promouvables	166	43,503	113	42,003	93	34,894
	Promus	49		80		33	
9 ^{ème}	Promouvables	111	56,414	80	49,147	65	44,836
	Promus	33		57		30	
10 ^{ème}	Promouvables	172	63,014	105	56,003	21	52,000
	Promus	51		75		21	
11 ^{ème}	Promouvables	68	72,645	39	69,378	5	67,900
	Promus	20		27		5	

En cas d'égalité de barème, l'administration départage les promouvables suivant trois critères :

- on examine d'abord l'AGS (ancienneté générale de services), le collègue avec la plus grande AGS est retenu
- si l'AGS est identique on regarde la note et c'est alors le collègue avec la meilleure note qui est promu
- si l'AGS et la note sont identiques, c'est alors l'âge qui départage les collègues et le plus âgé est promu